Ensemble Scolaire Sainte-Angèle

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Bordereau de Versement de la fraction du 13% à retourner avant le 31 mai 2022

Soutenez l'ensemble Scolaire Sainte Angèle et plus particulièrement le lycée Sainte Ursule !

Nous vous remercions de compléter les informations ci-dessous et de l'adresser :

- **Par courrier : Lycée Sainte-Ursule - 1 place Würzburg – BP 6299 14019 Caen Cedex 2**
- **Par courriel : gestion@sainte-angele.fr**

ENTREPRISE

Raison sociale :

Siret :

Dénomination sociale (nom usuel) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Courriel :

GESTIONNAIRE DU DOSSIER TAXE D'APPRENTISSAGE

Nom / Prénom :

Fonction :

Tél : Courriel :

VOTRE VERSEMENT (décret N°2019-1491 du 27/12/2019)

Calcul : Masse salariale 2021 x 0,68 x 13%

Soit x 0,0884 = 0 €

Montant du solde de votre taxe d'apprentissage en notre faveur :

Date du versement :

A réception de votre règlement, un reçu libératoire vous sera transmis (Article R.6241-20)

VOTRE MODE DE PAIEMENT

◉ Chèque à libeller à l'ordre de « Association Sainte-Angèle »

Chèque n° Tiré sur banque

◯ Virement en date Mentionnez « Raison sociale + TA 2020 » dans le libellé du virement

IBAN : **FR76 1142 5002 0008 0193 8658 580**

BIC : **CEPAFRPP142**

Domiciliation : **C.E. NORMANDIE (0200)**

Code UAI : LT Ste Ursule → 0141178E – LP Ste Ursule → 0141867D